



## A L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Secrétariat de l'Assemblée

Carnet de bord  
10 mars 2014

La **Commission permanente**, réunie le 7 mars 2014 à Paris, sous la présidence de Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée, puis sous celle de M. René Rouquet, Vice-président de l'Assemblée :

- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de l'Allemagne, de la Croatie, de l'Estonie et de la Fédération de Russie;
- a approuvé des changements dans la composition des commissions de l'Assemblée ;
- a pris note du projet d'ordre du jour de la deuxième partie de session de l'Assemblée (7-11 avril 2014);
- a ratifié les renvois proposés par le Bureau figurant à l'annexe 1 ci-après ;
- a ratifié le mandat de rapporteur général sur la lutte contre le racisme et l'intolérance et a pris note de la décision du Bureau que les rapporteurs généraux pourront rester en fonction après la fin de leur mandat jusqu'à ce qu'un nouveau rapporteur général soit nommé par la commission concernée ;
- a tenu un débat d'actualité sur « La crise politique en Ukraine » et a adopté une déclaration sur le même sujet figurant à l'annexe 2 ci-après ;
- a tenu un échange de vues avec M. Thornbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ;
- a tenu un échange de vues avec M. Ranko Krivokapić, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ;
- a adopté les textes suivants au nom de l'Assemblée :

#### Résolution 1980 (2014)

**Renforcer le signalement des soupçons d'abus sexuels sur les enfants**

#### Résolution 1981 (2014)

**Le patrimoine menacé en Europe**

#### Recommandation 2038 (2014)

#### Résolution 1982 (2014)

**La Convention européenne des droits de l'homme : le besoin de renforcer la formation des professionnels du droit**

#### Recommandation 2039 (2014)

- a décidé de tenir sa prochaine réunion à Bakou, le 23 mai 2014.

Ivi-Triin Odrats

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire  
Directeur Général, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire  
Secrétaires des délégations nationales de l'Assemblée  
Secrétaires des groupes politiques de l'Assemblée  
Observateurs auprès de l'Assemblée

Secrétaire Général du Congrès  
Secrétaire du Comité des Ministres  
Directeurs Généraux  
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme  
Directeur de la Communication  
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

## ANNEXE 1

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

### A. RENVOIS EN COMMISSION

1. **Les droits des femmes salariées d'Europe orientale en matière d'emploi**  
**Proposition de résolution déposée par M. Badea et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 13400**

Consultation de la commission sur l'égalité et la non-discrimination *sur les éventuelles suites à donner*

2. **Combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : vers une conclusion positive de la Campagne UN sur CINQ**  
**Proposition de résolution déposée par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**  
**Doc. 13401**

Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

3. **Améliorer l'accès des enfants à des services sanitaires et sociaux attentifs à leurs besoins**  
**Proposition de résolution déposée par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**  
**Doc. 13402**

Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

4. **Les réseaux éducatifs et culturels des communautés à l'étranger**  
**Proposition de résolution déposée par M. Le Borgn' et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 13404**

Renvoi à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport* et à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour avis*

## ANNEXE 2

### Déclaration sur la crise politique en Ukraine

#### **L'Assemblée parlementaire défend résolument l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de l'Ukraine**

Paris, le 7 mars 2014. Réunie aujourd'hui à Paris, la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a exprimé son soutien sans réserve à l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Ukraine, condamnant fermement la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays par la Fédération de Russie. Les actions menées par les forces militaires russes dans la péninsule de Crimée, ainsi que les menaces explicites d'actions militaires dans le reste du territoire ukrainien, constituent une violation directe du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki de l'OSCE et du Statut du Conseil de l'Europe, ainsi que des engagements souscrits par la Russie lors de son adhésion.

La Commission permanente s'inquiète particulièrement de l'autorisation donnée par le Conseil de la Fédération au Président russe de recourir à la force militaire en Crimée et déplore les déclarations des deux chambres du Parlement russe qui ont apporté leur soutien aux appels au séparatisme et à la sécession dans une région déjà tendue.

L'Assemblée apporte son plein appui aux nouvelles autorités légitimes de Kiev et salue la retenue dont elles font preuve. Elle les invite instamment à s'abstenir de toute action et de toute rhétorique qui pourraient diviser la société ukrainienne et porter atteinte à l'unité nationale. Afin de renforcer l'unité nationale et de favoriser l'essor démocratique du pays, il est important maintenant d'adopter dans les plus brefs délais une nouvelle Constitution parfaitement conforme aux normes du Conseil de l'Europe et d'organiser une élection présidentielle anticipée, suivie d'élections législatives anticipées quand la situation le permettra.

L'Assemblée se tient prête à aider à cet effet les autorités ukrainiennes, et en particulier la Verkhovna Rada.